

STATION D'EPURATION « MAERA »

M.L : La Métropole de Montpellier envisage d'augmenter la capacité de traitement de sa station

<http://www.midilibre.fr/2015/10/22/note-salee-pour-eau-epuree,1230772.php>

Cette réponse est-elle adaptée afin de répondre aux besoins des habitants de la Métropole et aux critères de développement durable ? **NON**, j'en doute fortement.

Mon analyse de cette station d'épuration :

La station d'épuration « Maera » C'est le choix d'un investissement excessif de 150 millions d'euros. A ce coût il faut ajouter les frais des raccordements de chaque ville ainsi que l'eau nécessaire pour l'étiage du Lez (eau acheté au bas Rhône), un véritable gâchis. Une « Rolls Royce » qui n'a que son prix qui ressemble à une « Rolls ». Elle permet de polluer « écologiquement » le Lez après de forts orages et son « pot d'échappement à 65 millions d'euros » (émissaire en mer) pollue la Méditerranée en permanence jusqu'à ce jour.

Voilà les communications qui nous seront adressées par l'Agglomération de Montpellier à propos de « Maera » : **Equipement en faveur du développement durable... Une station pour le futur... La solution technique la plus performante... Une « Rolls Royce » des stations...**

Quels sont les avantages de la station d'épuration « Maera » :

« MAERA » est une Station d'Épuration performante qui respecte les normes en vigueur en France à ce jour.

Elle traite actuellement la majorité des eaux usées des habitants de Montpellier Métropole et industrielles qui sont raccordées au réseau d'assainissement et des eaux pluviales (dans le cas de réseaux non-séparatifs). Elle a une capacité actuelle d'environ 330 000 équivalents habitants (EH) pour une capacité maximale de la station qui est de 470 000 EH, (soit le traitement d'une ville de 470 000 habitants).

Cette rénovation de l'ancienne station d'épuration a permis d'assainir la qualité des eaux du Lez en aval de la station jusqu'à la mer (en dehors des épisodes pluvieux importants), elle peut rejeter une eau épurée proche de 95% à partir de son exutoire qui se situe en mer à vingt kilomètres de « MAERA » dont 11 km sous l'eau à trente mètres de profondeur.

Elle permet de préserver le patrimoine naturel, rivières, étangs, lagunes. En particulier elle a permis d'améliorer la qualité environnementale lagunaire.

Quelles sont les faiblesses de Maera :

Le mauvais choix du rejet en mer.

Coût des travaux (65 millions uniquement pour les travaux e l'émissaire).

L'eau qui est rejetée en mer en pure perte, elle est considérée comme un déchet au lieu d'être considéré comme nouvelle ressource si celle-ci était recyclée.

Elle engendre des pollutions en mer.

Son manque de transparence sur les mauvais fonctionnements éventuels.

Elle est dangereuse pour répondre aux éventuelles pannes techniques car le nombre de villes raccordées sont trop nombreuses et surtout trop distantes de la station Maéra.

Les raccordements des villes les plus éloignées aggravent les problèmes techniques éventuels (par exemple, la création d' H₂S « sulfure d'hydrogène » dans les conduites avec les problèmes olfactifs et les effets nocifs possibles sur la santé.

http://odam.ouvaton.org/file/MAERA_ODEURS_ETE_2010.pdf

Les réseaux d'assainissement :

Le réseau « séparatif » est insuffisant (mais pris en compte par la Métropole).

Les eaux usées sont collectées sur le lieu de leur production pour être acheminées par un réseau de conduites vers la station d'épuration. Le réseau collecteur est dit séparatif quand il n'achemine que les eaux usées ou unitaire quand il achemine aussi les eaux pluviales.

Il y a insuffisance des trois bassins semi-enterrés pour un volume de 25 000 m3 qui permettent la régulation de ces eaux pour un débit maximum de 4 m3/s, si le débit est supérieur, après de fortes pluies par exemple, la partie supplémentaire est alors déversée directement au Lez.

La mise en conformité à partir de la future réglementation pour le traitement des micropolluants n'est pas prise en compte actuellement par Maera.

Les micropolluants contenus dans les eaux traitées ne sont pas totalement éliminés et sont rejetés en mer, ils seront ensuite dispersés dans les eaux pour élimination. Même présents en petites quantités, les micropolluants ne sont pas exempts d'impacts environnementaux et sanitaires.

La Commission européenne a proposé d'ajouter 15 micropolluants aux 41 substances prioritaires selon la Directive Européenne 2000/60/CE.

Objectif : les réduire ou les supprimer entre 2015 et 2021. Un bon début mais insuffisant : les composés pharmaceutiques et cosmétiques, les herbicides, les insecticides, les fongicides et les biocides génèrent 2.000 substances potentiellement dangereuses. La liste doit être révisée tous les 4 ans...

Etiage du Lez : Un apport d'eau du Bas-Rhône a été mis en place afin de maintenir un débit suffisant dans le Lez pour garantir les usages en aval et éviter la remontée de la nappe salée. A la place de rejeter l'eau en mer, son recyclage permettrait un retour sur investissements important, à la fois pour le contribuable et mais aussi pour l'écologie et l'emploi.

Conclusion :

Le lobbying financier prime sur la santé, l'environnement, l'écologie et l'économie circulaire.

Moins cher, plus efficace, plus écologique et bon pour le contribuable et l'emploi, le recyclage des eaux de Maera aurait permis et permettrait un retour sur investissements de plusieurs millions d'euros par an. Le bilan de cette étude pourrait être révélateur... Mais comme mes courriers dérangeant ils demeurent étouffés...

Je vous informe que ma demande auprès de l'Agglomération de Montpellier du 2 Juillet 2010 afin de permettre une étude pour le recyclage des eaux de la station Maera a été censurée.

http://odam.ouvaton.org/file/MAERA_MAERA_RECYCLAGE_2_07_2010.pdf

Le Vice-Président de Montpellier Agglomération de l'époque, chargé de l'assainissement ne s'est pas privé en pleine séance préfectorale du Comité de Suivi du 3 décembre 2010, de déplorer l'inutilité de la station membranaire de Carnon, puisque selon lui cette ville balnéaire « serait raccordée de toute façon à Maera ». Le dossier d'enquête publique venait à peine d'être ouvert.

Alors que le recyclage de l'eau apparaît comme un impératif afin de lutter contre la raréfaction de l'eau. Pourquoi n'a-t-il évoqué l'étude pour le recyclage des eaux de Maera ?

Pourtant le bilan environnemental paraît très positif. Quant au bilan financier, grâce à la réutilisation de l'eau recyclée, il aurait l'avantage d'un retour sur investissements de plusieurs millions d'euros

que nous n'avons pas aujourd'hui avec le rejet en mer. En plus, cette demande avait l'avantage d'être bonne pour le contribuable, l'emploi et l'écologie.
Grâce à la réutilisation de l'eau, les eaux recyclées ne seraient plus envisagées comme un problème de mise au rebut mais comme une véritable ressource.

Redistribuer l'eau recyclée est un enjeu pour le XXI^e siècle :

On peut choisir de réutiliser les eaux pour divers usages: irrigation agricole, arrosage de pelouses, de parcs et de golfs ; refroidissement, lavage et procédés industriels ; alimentation de chasses d'eau ; mise en eau de pièces d'eau artificielles paysagerie urbaine; recharge de certaines nappes aquifères. Dans ces cas, l'eau doit être assainie mais n'a pas besoin d'être potable.

Dans le cadre du développement durable, je considère que la Station d'Épuration de demain ce sera celle qui permettra le meilleur traitement au meilleur coût tout en permettant le recyclage des eaux y compris les micropolluants. Il en est de même pour le recyclage des phosphates et du phosphore qui sont indispensables à la vie et pourtant ils vont manquer avant la fin de ce siècle.

La sous-estimation de la pollution de ces milieux en France a été dénoncée par l'organisation écologiste WWF. Le nombre insuffisant de substances toxiques recherchées (41 substances prioritaires + 4 métaux et 5 pesticides), la difficulté des protocoles de mesure (au regard des faibles concentrations quantifiables), la non prise en compte de l'effet cocktail lié à l'association de certaines molécules, ainsi que des méthodes d'évaluation impropres à décrire l'état réel des eaux seraient les principales causes de la surveillance biaisée de ces écosystèmes.

Le recyclage des eaux traitées répond à une économie circulaire :

Une eau utilisée plusieurs fois avant d'être rejetée dans le milieu naturel.
Une économie de la ressource en amont et une réduction des déchets en aval.
Une économie d'énergie liée aux activités de pompage et de transport de l'eau.
La réutilisation, pouvant fournir après traitement, une eau conforme pour certaines utilisations industrielles, d'arrosage ou recharge de nappes phréatiques.
La possibilité de devenir de l'eau potable et utilisable à des fins alimentaires après passage par des traitements poussés.
La contribution à une gestion active des aquifères côtiers afin de maîtriser la progression de l'intrusion saline.
L'utilisation dans des circuits industriels en boucle courte, dans une logique d'écologie industrielle.

Les eaux doivent être traitées en fonction de l'usage qui en est fait, dans le cadre d'une étude de rentabilité économique tout en préservant les risques sur la santé, l'agronomie et l'environnement.

Ce procédé est déjà utilisé en France mais beaucoup moins développé que les autres pays européens, alors que la France est à la pointe de ces technologies.
Espagne : La ville de Barcelone est la plus grosse unité de recyclage d'eaux usées en Europe
En France : Narbonne
Clermont Ferrand
Sainte Maxime
Le Mont Saint Michel
Pornic

Je reste fidèle à mes convictions de 2009 pour l'application d'une économie circulaire, à savoir que je considère que la station d'épuration « MAERA » conçue pour une capacité de traitement de **470 000** équivalent habitants et un coût de réalisation de **150 Millions d'euros** représente un montant très

élevé si je la compare à la station à la station de San Rocco (Italie, construction 2004) dont la capacité de traitement est de 1,2 millions équivalent habitants et traite 300 000 m3 d'eaux usées par jour. Une réalisation qui a nécessité un investissement de **87 millions d'euros** et recycle ses eaux pour l'irrigation de **22 000 hectares**.

<http://www.suez-environnement.fr/wp-content/uploads/2015/03/Milan-San-Rocco.pdf>

Jacky CHANTON (Lattes)
Secrétaire de l'ODAM

Commenté [JC1]: